PoP &GAUCHE EN MOUVEMENT

Résistance

JOURNAL DU POP VAUDOIS • **www.popvaud.ch**

Juillet-Août-Septembre 2020 / N°117

Campagne «Plus de droits pour les apprenti.e.s» 2

Hommage à Armand Forel, à l'occasion de son centenaire 3

Facture sociale: la fin des fractures? 4

SANTÉ

Reconnaissons (vraiment) le personnel

La crise du coronavirus a amplifié les difficultés auxquelles est confronté le personnel des soins dans notre pays.

Que ce soit dans les hôpitaux, les EMS ou dans les soins à domicile, le personnel des soins s'est engagé sans compter et de manière exemplaire pour la population. La population l'a reconnu à l'aide d'applaudissements quotidiens, mais ce n'est pas suffisant.

En plus de la forte pression et du danger de contamination, le personnel de la santé n'a pas toujours eu accès au matériel de protection et s'est vu contraint d'affronter des semaines interminables. Et tout cela, sans les protections de la Loi sur le travail.

Revaloriser la condition des infirmier.ère.s, des aides soignant.e.s dans les hôpitaux ou EMS est une priorité de l'agenda politique. SSP-Vaud

Malaise de longue date

Un certain malaise se faisait même sentir avant la pandémie. Une enquête d'Unia menée en 2019 montre que plus de la moitié du personnel du secteur pensait à changer de métier avant la retraite. Cette étude relevait également que ces travailleuses.eurs sont constamment sous pression, confrontés aux difficultés du travail sur appel et au manque de personnel. Les menaces de mesures d'austérité qui planent suite aux différentes réformes fiscales, la principale étant la baisse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 2019, n'arrangent rien à la situation, voire risque de l'aggraver.

La situation est d'autant plus absurde que, selon une étude de l'Association suisse des infirmières.ers (ASI), une augmentation de la proportion du personnel infirmier dans les hôpitaux ferait économiser plus de 350 millions dans le secteur de la santé. En effet, l'étude montre que plus le nombre d'infirmières.ers augmente, plus les patients peuvent quitter l'hôpital rapidement, en réduisant au passage le risque de mortalité des patients.

Assistance à domicile en péril

Canton de Fribourg mis à part, la revendication d'une «Prime Covid» ne semble pas avoir séduit nos responsables politiques. Pour exemple, la direction du CHUV et le Conseil d'Etat n'ont pas souhaité remercier le personnel de l'hôpital avec une prime ou des jours de vacances, mais avec un badge…

Pour le personnel de l'assistance à domicile (personnes âgées ou dépendantes), la situation est encore plus précaire. Cette activité est encore considérée par les autorités comme une activité similaire au travail domestique. Elle est soumise au salaire minimum de l'économie domestique et ne bénéficie pas de la protection de la Loi sur le travail.

Rien n'est jamais acquis

Néanmoins, la mobilisation n'est pas terminée. Le Syndicat des services publics, l'Association suisse des infirmières.ers et Syna organisent une grande semaine de protestation cet automne ainsi qu'une action sur la place fédérale le 31 octobre. Pour revaloriser, enfin, le personnel des soins. Pour le PST-POP, il est également primordial de maintenir un réseau hospitalier public et de proximité. Il conviendrait également d'arrêter le subventionnement étatique aux cliniques privées.

Cette situation montre, si besoin en est, que rien n'est jamais acquis. Il faut sans cesse se battre pour obtenir ce qui peut sembler évident. Pour cela, l'importance de s'organiser est primordiale; en renforçant sur son lieu de travail, les syndicats, et dans la société, un parti combatif et rassembleur comme le POP. ■

Anaïs Timofte

CRISE SANITAIRE

Les masques doivent être distribués gratuitement

Face à l'obligation de porter des masques dans les transports publics et les commerces, la Confédération se doit de les livrer sans frais à la population.

Le Parti suisse du Travail-Parti Ouvrier et Populaire (PST-POP) exige qu'avec l'obligation de porter des masques de protection dans les transports publics et dans les magasins (dans certains cantons), ces masques soient également distribués gratuitement à la population. Nos principales justifications à la gratuité sont les suivantes:

1. Même dans notre pays riche qu'est la Suisse, il y a beaucoup de gens pour lesquels des charges financières supplémentaires, aussi élevées soient-elles, causent des problèmes considérables. Selon Caritas, il y a en Suisse 660'000 personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, et environ un million qui vivent dans des conditions précaires ou sont menacées de tomber dans de telles conditions. Elles touchent principalement - mais pas seulement - les personnes marginalisées dans notre société, comme les sans-abri, les sans-papiers et les réfugiés, mais aussi les travailleurs précaires et les classes populaires.

2. La crise déclenchée par la pandémie frappe très durement les travailleurs. Des milliers de personnes ont perdu leur emploi ou ont été contraintes de travailler à temps partiel, ce qui a entraîné une baisse des salaires. Leur fournir gratuitement les masques aurait été un signe de solidarité et de respect. Ces deux éléments, à l'égard des travailleurs, sont inexistants pour les dirigeants politiques.

3. 57 milliards de francs ont été mis à la disposition de l'économie pratiquement du jour au lendemain. De l'avis du PST-POP, le Conseil fédéral a le devoir de mettre gratuitement à la disposition de la population le matériel nécessaire à la mise en œuvre des mesures de protection.

4. Si leur vente est laissée à l'économie de marché, les prix augmenteront dès qu'il y aura la moindre menace de pénurie de masques. La Confédération doit donc être responsable de la distribution afin que les masques de protection ne deviennent pas un objet de spéculation.

5. Enfin, nous rappelons que la Confédération a déjà acheté tout un stock de masques dans les mois précédents, ceux-ci ont été financés grâce à nos impôts, il est dès lors hors de question que la population paye des masques à double, les stocks doivent être redistribués gratuitement à la population. ■

PST-POP

Edito

Prendre parti

En 2019, la Suisse a connu une effervescence sociale inédite, notamment à travers la Grève des femmes et les manifestations pour le climat. Un an et une pandémie plus tard, on constate malheureusement un certain essoufflement de ces mouvements. Dans le même sens, à la sortie de la première vague de cette pandémie, l'on a vu fleurir de nombreux manifestes et appels pour ne plus repartir comme avant, pour changer le fonctionnement de notre économie. Ces appels n'ont manifestement pas ému la classe dirigeante, qui, pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, en appelle toujours et encore aux coupes budgétaires et à la baisse des salaires.[1]

Depuis les années 2000, il y a eu nombre de mobilisations pour le changement: altermondialistes, Indignés, *Occupy*, gilets jaunes, manifs pour le climat et grève des femmes. Les mouvements sociaux se sont suivis et se sont ressemblé. S'ils ont fait bouger certaines choses, ils n'ont pas apporté de changement majeur de société. Dans les parlements, le libéralisme de marché fait toujours office de religion officielle. Car *in fine*, ce sont toujours des élus membres de partis qui votent contre les lois progressistes qu'une partie importante de la population désire de tout cœur. On peut le regretter, mais ce sont donc encore et avant tout les partis politiques qui «font» la loi. Les classes possédantes suisses l'ont bien compris et elles ne font qu'un avec les partis qui défendent leurs intérêts: le PLR et l'UDC. En face, l'on a souvent mordu à l'appât du «tous pourris» et négligé l'importance des partis dans le changement social.

Pour faire en sorte que les partis politiques soient moins «pourris», qu'ils ne soient plus des coquilles vides ou des tremplins à carrière, il faut les réinvestir. Ainsi, chacun et chacune peut contribuer à les réorienter vers l'action de terrain, auprès de la population, centrée sur les besoins concrets des travailleurs et travailleuses. L'enjeu est de taille: refaire de la politique une lutte entre idées et projets opposés et non entre différentes options gestionnaires ou un combat de carrières et d'égos.

Au POP, nous avons perçu des signes de ces questionnements notamment à travers un renforcement du nombre d'adhésions pendant et après la crise du coronavirus. Autant de gens qui se sont dit: «J'ai décidé de me saisir de cet outil de changement qu'est le POP». Car, à l'heure actuelle, le POP est le seul parti actif à l'échelle suisse qui ait dans son programme un véritable projet de changement, pour construire une économie plus démocratique, plus juste et plus écologique.[2]

Cher lecteur, chère lectrice, si vous souhaitez vous aussi contribuer au renforcement d'un mouvement combatif, populaire et rassembleur dans votre région, n'hésitez pas à adhérer au POP!

Paris Kyritsis

[1] Les cantons cherchent la parade pour des finances sous pression du Covid, RTS, 4 septembre 2020.

[2] www.pst-pop.ch/programme

FORMATION

Plus de droits pour les apprenti.e.s

Les Jeunes POP lancent une campagne dans les cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Zurich pour renforcer les droits des apprenti.e.s et leur donner un espace de parole.

Pour les Jeunes POP, la situation des apprenti.e.s en Suisse est préoccupante. Depuis plusieurs années, des campagnes dans le domaine de la formation ont été menées dans plusieurs cantons par la jeunesse du Parti suisse du Travail -POP.

Les Jeunes POP sont ainsi allés à la rencontre de plusieurs centaines de jeunes en apprentissage qui ont témoigné de ce que leur apporte leur formation mais également des problèmes qu'ils rencontrent comme le harcèlement, le stress, les heures supplémentaires ou encore le manque de reconnaissance. Ces problématiques ont été mises en avant en 2019 par l'enquête d'Unia «Comment se passe ton apprentissage?» qui a révélé que plus de la moitié des apprenti.e.s ont déjà dû faire face à de telles situations.

Apprentissage et droits

L'apprentissage est actuellement mis en avant comme modèle de formation, mais ses problèmes ne sont pas suffisamment abordés. Les Jeunes POP jugent nécessaire d'assurer de bonnes conditions de travail et de formation et de donner la parole aux apprenti.e.s. Ils lancent donc des pétitions cantonales à Berne, Bâle, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Zurich et Vaud. Les revendications sont les suivantes:

Des contrôles réguliers et non annoncés des lieux d'apprentissages par le Canton et les syndicats afin de garantir le bien-être et les droits des apprenti.e.s et des conséquences en cas de non-respect de ceux-ci, dans le but de responsabiliser les entreprises.

Une meilleure éducation de base obligatoire avec la participation des syndicats à la période d'apprentissage, durant laquelle les apprenti.e.s sont informé.e.s de leurs droits et de l'importance des syndicats dans la défense et l'amélioration de ces mêmes droits. ■

La pétition peut être signée et téléchargée sur www.jeunespop.ch/petition-apprentis

Impressum

Rédaction: Chauderon 5, 1003 Lausanne / **Responsable:** Christophe Grand / **Téléphone:** 021 312 06 76 / **E-mail:** info@popvaud.ch / **Abonnements:** info@popvaud.ch / **CCP Résistance:** 10-769952-7 / **Maquette et mise en page:** Solidaridad Graphisme / **Corrections:** Bertrand Tappolet

Ce journal vous a été envoyé gratuitement, si vous ne souhaitez plus le recevoir, merci de nous en informer à info@popvaud.ch

PORTRAIT

Hommage à Armand Forel

Avec Jean Vincent, André Muret et d'autres encore, Armand Forel - qui aurait eu cent ans cette année - est l'une des grandes figures historiques du Parti suisse du Travail.

Il naît en 1920 dans le milieu de la grande bourgeoisie progressiste. Son grand-père est l'illustre savant Auguste Forel (1848-1931), socialiste, athée militant, croisé de la lutte antialcoolique et pionnier de l'éducation sexuelle. Son père Oscar, psychiatre de renom, libéral au sens large, est résolument antifasciste. Tout en connaissant une jeunesse privilégiée (écoles privées, équitation), Armand héritera de leurs convictions. À l'âge de 17 ans, à Munich, il assiste à des exactions contre les juifs et devient lui aussi viscéralement antifasciste.

Défense nationale et guérilla

En 1939, il commence ses études de médecine. Et en juillet de cette année, il intègre l'école de recrues sanitaires. En 1941, il devient sous-officier. Il est incorporé dans la prestigieuse brigade de montagne 10. Il gardera toute sa vie un très bon souvenir de cette période (1). Alors même qu'au Conseil national, il ne cessera de dénoncer les dépenses militaires exagérées, et parfois entourées de scandales (achat des chars Centurion, des avions de combat Mirage), il ne sera jamais opposé à l'existence de l'armée et militera pour que les membres du POP y participent, pour défendre leurs idées. Il prônera une défense nationale basée sur la guerre de partisans, la guérilla.

Une longue carrière parlementaire

En janvier 1943, il entre au parti communiste clandestin. Il distribue le journal *La Vague*, interdit. Comme il le reconnaîtra plus tard, il est alors un stalinien convaincu et un admirateur de l'Union soviétique, victorieuse du nazisme. Le Rapport Khrouchtchev dénonçant les crimes de Staline sera un choc pour lui, mais il restera jusqu'à la fin tributaire d'une vision idéalisée de l'URSS. Dès sa création, il adhère au POP. S'il reste fidèle à la ligne du parti, il adopte parfois des positions indépendantes: ainsi lorsque, de retour de Hongrie en 1956, après l'écrasement de l'insurrection de Budapest, il tient des propos très durs envers les dirigeants communistes hongrois, les traitant de «fascistes rouges» et leur attribuant une forte responsabilité dans le déclenchement de la révolte populaire.

Il connaîtra une longue carrière de parlementaire, au Conseil communal de Nyon dès 1949, au Grand Conseil vaudois de 1945 à 1988 (avec des interruptions) et au Conseil national en 1947-1951 et 1955-1980. Il est élu à la Municipalité de Nyon (1958-1962 et 1981-1989). Et cela à une époque de virulent anticommunisme. Par exemple, pendant la guerre froide, les hôtels de Berne refusent de loger les députés du Parti du Travail! Dans les parlements communal, cantonal et fédéral, il met à profit son expérience de médecin pour prôner des avancées sociales, tant sur le plan de la prévention des maladies que ceux de l'AVS et de l'AI. Il milite aussi pour le suffrage féminin.

«Médecine de brousse»

Car Armand Forel est d'abord et surtout un médecin. Installé en 1950 à Nyon, il y acquerra une extraordinaire popularité et sera connu comme «le bon docteur Forel». Il pratique une médecine qu'il qualifie lui-même de «médecine de brousse», procédant, à côté du traitement des affections courantes, à des opérations et à des accouchements, à une époque où l'hygiène et l'asepsie sont encore rudimentaires! En quarante ans de pratique médicale, il estime avoir soigné environ 40'000 patients. Il accorde beaucoup d'importance au dialogue avec eux. Il sera amené à traiter des toxicomanes, à une période où le SIDA fait des ravages. Se refusant à tout jugement moral, il tentera de les éloigner de la drogue, sans préjugé sur les divers traitements de la toxicomanie. «J'ai toujours été, par principe, contre l'avortement. L'interruption de grossesse est toujours une défaite de la contraception», affirme-t-il dans ses mémoires. Pourtant il luttera sans trêve, notamment au Conseil national, pour une législation sur l'avortement dans le délai de trois mois. Et cela, contre les milieux catholiques et réactionnaires, qui ferment les yeux sur la réalité des avortements clandestins. On le voit, sa vie de médecin et son activité de parlementaire sont intimement liées.

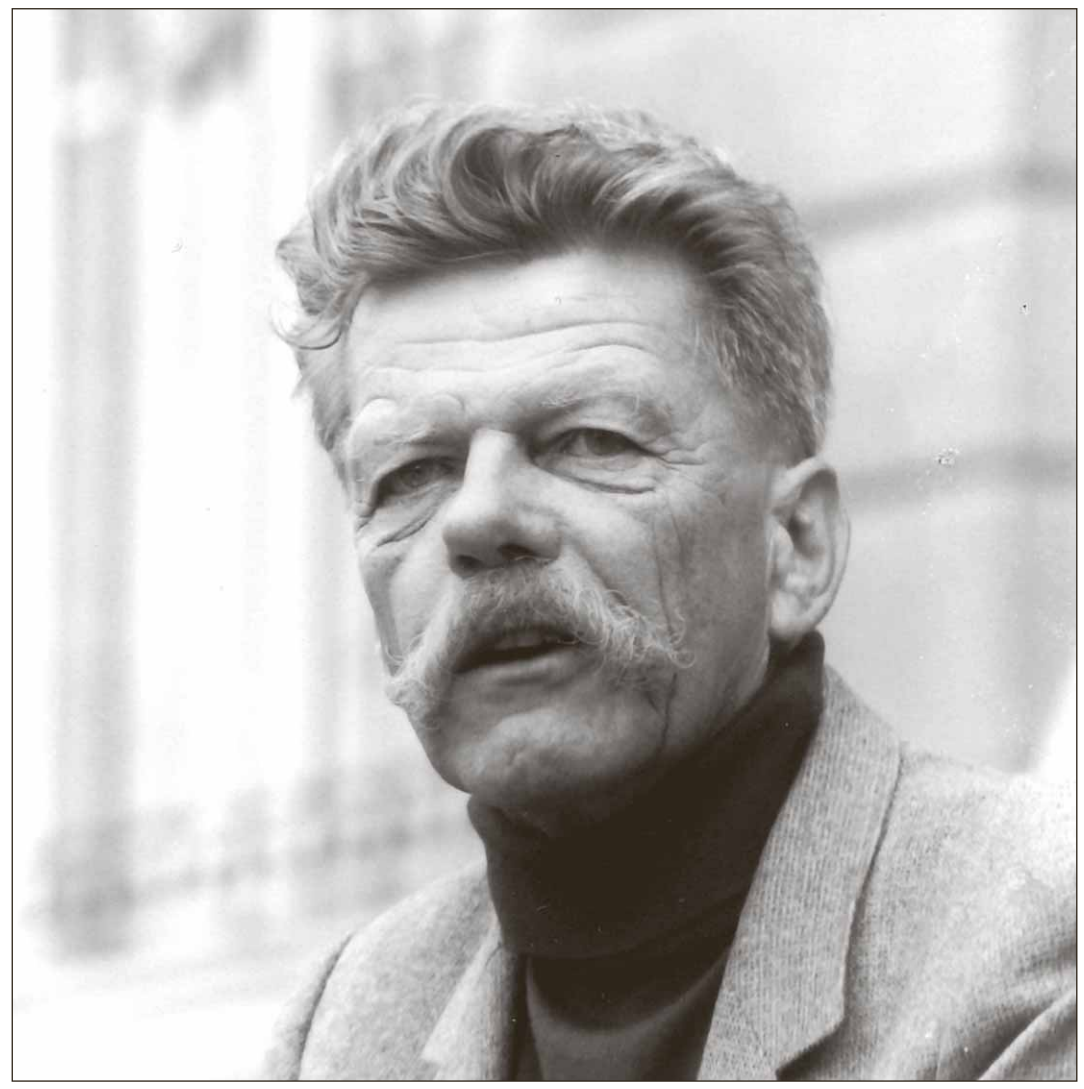

Parlementaire cantonal et fédéral, Armand Forel a aussi connu une vie engagée comme médecin du peuple.. DR

Armand Forel est aussi l'un des premiers membres de l'*Association Suisse - URSS*, qui prône l'amitié et les échanges entre les deux pays. Dès 1968 et pendant des décennies, il en sera le président. Fondateur de l'AVIVO nyonnaise, il en assume la présidence depuis 1948. Il n'aurait pas pu assumer son activité intense de médecin généraliste et tous ces mandats politiques ou sociétaux sans l'appui inconditionnel de sa seconde épouse Madeleine, elle aussi engagée dans la vie politique à Nyon.

Armand Forel nous a quittés en 2005. Mais il restera un exemple d'abnégation, de dévouement et d'engagement, tant auprès de ses patients que pour la chose publique. ■

Pierre Jeanneret

1 Voir ses mémoires: Armand Forel, *Médecin et Homme politique. Entretiens avec Jean-Bernard Desfayes*, Lausanne, Ed. de L'Aire, 1991, 253 p.

POUVOIR JUDICIAIRE

Le POP dit NON au Conseil de la Magistrature

Quelques réflexions au sujet de la séparation des pouvoirs et du fonctionnement de la démocratie à propos du projet vaudois de création d'un Conseil de la Magistrature.*

A la veille de l'été, avec un délai de réponse au 20 août 2020, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a mis en consultation un projet de loi instaurant un Conseil de la Magistrature. C'est dire la difficulté d'une étude approfondie de ce problème, de surcroît en période de pandémie, ne serait-ce que pour savoir exactement de quoi il s'agit!

Remise en cause

Pour l'essentiel, ce projet remet en cause la réglementation actuelle du fonctionnement des instances judiciaires. Comme dans tout système juridictionnel, les tribunaux doivent juger, ce qui est évident, mais il faut aussi prévoir une instance permettant de superviser le fonctionnement des tribunaux. En langage juridique, cette supervision est désignée sous le nom de «haute surveillance», ce qui signifie que la surveillance courante - contrôle financier, gestion du fonctionnement au quotidien, etc. - est confiée à l'instance judiciaire supérieure. Quant à elle, la haute surveillance est confiée traditionnellement au pouvoir législatif, soit le pouvoir suprême, puisque celui-ci représente directement le peuple.

Dans le canton de Vaud, le Tribunal cantonal est désigné comme instance judiciaire supérieure – il pourrait en être autrement, à condition qu'il s'agisse bien d'une instance judiciaire – le Grand Conseil, par le truchement d'une Commission ad hoc, exerçant la haute surveillance. Concrètement, le Tribunal cantonal assure la gestion du fonctionnement de la justice, y compris la procédure disciplinaire, le Grand Conseil exerçant le contrôle de ce fonctionnement en cas de nécessité.

Rôle d'enregistrement

Le projet de Conseil de la Magistrature réduit le rôle du Grand Conseil à l'enregistrement d'un rapport annuel établi par le Conseil de la Magistrature, qui exercerait de fait la haute surveillance. Quant à la surveillance courante, exercée actuellement par le Tribunal cantonal, elle serait pour l'essentiel également transférée au Conseil de la Magistrature. Les pouvoirs de ce Conseil de la Magistrature ne sont pratiquement pas limités: préavis du choix des candidatures aux fonctions judiciaires, pouvoir disciplinaire sur les agents de la justice, y compris sur les juges cantonaux, etc.

Le POP s'oppose fermement à ce projet, et cela pour deux raisons principales, à savoir l'indépendance des juges et le transfert des compétences du Grand Conseil au Conseil de la Magistrature.

Au plan *politique*, ce transfert est une sorte de privatisation qui soustrait au pouvoir du peuple - le Grand Conseil, constitutionnellement pouvoir suprême - la haute surveillance sur l'activité judiciaire et déchoit le Tribunal cantonal de la gestion au quotidien. Après la privatisation de l'énergie, des communications, etc. ce projet revient à créer une «Administration de la justice S.A.». Ce projet est en contradiction directe avec les statuts du POP. Chose hélas cocasse: comme pour *toutes* les privatisations, ce projet conduit à un alourdissement des coûts; en effet, tous les agents de ce lourd «machin», selon la terminologie de de Gaulle, devront être rétribués.

Au plan du fonctionnement de la démocratie, ce projet – tout en clamant son attachement à l'indépendance du pouvoir judiciaire – comporte de graves entorses à ce principe. La composition du Conseil de la Magistrature prévoit notamment la participation du Barreau et du corps des procureurs, soit de parties intervenantes aux procédures judiciaires. Comment garantir aux justiciables l'indépendance des juges, si ceux-ci sont sous le contrôle disciplinaire d'une instance comportant des personnes qui agissent de par leur fonction dans le cadre des procédures pénales ou civiles?

Le POP est fondamentalement anticapitaliste. Or, d'expérience, la tutelle du pouvoir économique s'exerce difficilement au niveau du pouvoir judiciaire. On en a la preuve essentiellement au plan de la protection de l'environnement, pour laquelle le pouvoir judiciaire éprouve un grand respect[1]. A cela s'ajoute la tendance naturelle des juges d'assurer la protection aux plus faibles. En clair: la droite n'aime pas le pouvoir judiciaire, sauf quand elle peut le contrôler.

Pour terminer, une perle dans le fatras des justifications de ce projet: son art. 27 prévoit que le Conseil de la Magistrature pourra consulter tous les dossiers de procès en cours. Comment faire confiance aux tribunaux, si l'on sait que les dossiers litigieux peuvent être consultés par des tiers, même sous d'expresses réserves, dont le Conseil de la Magistrature serait juge? ■

Martin Schwartz

* Le texte mis en consultation se trouve sous www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/13381i-avant-projet-de-loi-sur-le-conseil-de-la-magistrature
Pour voir la prise de position complète du POP: www.popvaud.ch/2020/08/06/projet-loi-conseil-magistrature

1 Voir la documentation de la juriste internationale Valérie Cabanes relative aux interventions judiciaires de nature à bloquer des projets industriels dommageables à l'environnement.

FINANCES COMMUNALES

Facture sociale: la fin des fractures?

Communes et Canton se mettent d'accord au chevet de l'ardoise fiscale. Mais le taux d'imposition unique proposé autrefois par le POP garde toute sa pertinence.

La question épineuse de la répartition de la facture sociale entre Canton et communes a progressé grâce à un accord conclu récemment entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises (UCV). La facture sociale, c'est le terme qui englobe les coûts de frais tels que les bourses d'études, les subsides d'assurance maladie, les frais pour l'hébergement des personnes handicapées, celles en EMS. Mais aussi les prestations complémentaires, le recouvrement des pensions alimentaires ainsi que l'enseignement spécialisé. Ces frais sont pris en charge via les politiques cantonales, qui les refacturent en partie (50%) aux communes, en fonction de leur taille et de leur capacité financière.

Répartition en question

Cette répartition est aujourd'hui sujette à discussion. Si les communes ont accepté de financer une grande partie de ces frais, c'est qu'à un moment donné dans les années 2000, le Canton était en difficulté financière. Aujourd'hui, les complications ont changé de camp et les communes ne parviennent plus à faire face à ces frais.

Un accord a récemment été trouvé entre l'Union des Communes Vaudoises et le Conseil d'Etat, après de longues négociations. Il permet d'atteindre une couverture à 36% pour les communes, en plusieurs années. Certaines communes ne sont toutefois pas satisfaites de cet accord, qu'elles jugent encore insatisfaisant. Celles-ci ont une forte capacité financière, et donc paient le plus. Regroupées dans la faîtière, l'Association des communes vaudoises (AdCV), elles remettent en question l'idée d'un «pot commun» quant au financement des services sociaux et proposent de faire porter l'entièreté de la facture sociale au canton. Derrière cette proposition, se cache une autre réalité: la différence très grande entre les communes, qui ont des taux fiscaux contrastés. Ce qui modifie leur participation au «pot» commun des frais sociaux notamment.

Sujet très complexe, les questions fiscales «Canton-communes» sont au cœur de la justice sociale. En effet, pour une juste répartition des charges sociales, il est nécessaire d'atteindre une équitable participation aux charges fiscales, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Taux d'imposition unique

L'accord récent entre le Canton et l'UCV ne doit pas faire oublier que le système actuel de financement reste très inéquitable, en raison du fait que les communes ont des taux fiscaux très disparates. Cela fait que les contribuables participent de manière inégale aux charges sociales, quelle que soit leur capacité financière. Pour faire court, une personne riche vivant à Rolle contribue très peu par rapport à une autre habitant à Lausanne.

Pour compenser ces inégalités entre communes d'une part et entre communes et Canton de l'autre, le POP avait lancé l'idée d'un taux d'imposition communal unique, il y a près de vingt ans. Son initiative populaire ne passa pas la rampe en votation (2001). Mais la pression générée sur la classe dirigeante aboutit à l'acceptation du principe de la péréquation, remis actuellement en cause par la possible initiative de l'AdCV. Vu la tournure que prennent les choses, l'idée d'un taux d'imposition unique semble à nouveau être la perspective à défendre. ■

Paris Kyritsis

En bref

Vaud

La pandémie qui s'est abattue sur la Suisse n'a pas manqué de mettre la pression sur les finances publiques. Celles-ci ont été appelées à la rescousse pour aider l'économie et le secteur de la santé. Notre parti défend l'idée d'une taxe sur les grandes fortunes pour combler les pertes, afin de ne pas faire peser le poids de la relance sur les travailleurs. Notre députée Céline Misiego a déposé une motion allant dans ce sens au Grand Conseil l'été dernier. Elle vise à augmenter faiblement l'impôt sur la fortune pour l'année 2021, ce qui permettrait de dégager plusieurs millions. Cette motion a été débattue puis renvoyée en commission le 2 septembre dernier, signe positif en vue de la poursuite des discussions. Au Parlement suisse, notre conseiller national Denis de la Reussille a déposé un objet similaire qui sera bientôt débattu. ■

Lausanne

Le municipal POP David Payot, qui dirige le service de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, s'est engagé fermement en faveur du soutien à l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs. Dans cette optique, la municipalité a notamment décidé de créer 20 places d'apprentissage supplémentaires pour la rentrée 2020. De plus, elle va s'engager à employer pendant 3 à 6 mois les apprentis terminant leur formation au sein de son administration qui ne trouvent pas de solutions. Réunie en assemblée générale, la section lausannoise du POP a par ailleurs décidé de représenter David Payot à la municipalité lors des élections communales de 2021 ainsi que de reconduire l'alliance actuelle avec les autres partis de gauche. ■

Renens

Le 10 juillet dernier, la Fourmi rouge, ACIDUS (Association citoyenne pour la défense des usagers du service public) et quelques habitants du village disaient adieu à leur poste, sur quelques phrases historiques. Au printemps 2001, la poste du village, menacée de fermeture, était soutenue par une pétition: 2000 signatures furent envoyées à M. Leuenberger, alors Conseiller fédéral, pour signifier son importance et le soutien de la population à «sa» poste. En 2004, les horaires de la poste du village, ont été réduits: une heure de moins par jour, aux heures les plus importantes de la journée contribuant à rendre son accès difficile pour les personnes qui travaillent. Le comité de défense de la poste du village composé de nombreux habitants du quartier, s'est alors créé. Depuis lors, la relation entre les habitants du village et la Poste fut intense. De nombreux courriers, des rencontres avec les Municipalités successives et des pétitions, ont permis de maintenir un second service postal à Renens. La Municipalité de Renens l'a défendu jusqu'au bout. Mais la Poste a choisi d'installer ses services dans une agence, après vingt ans de lutte pour un service public de proximité. ■

Paru dans *la Fourmi Rouge* – Journal du POP Renens et Ouest Lausannois

Yverdon

La section POP Yverdon-Nord Vaudois a lancé sa propre feuille d'information appelée «Voix populaire». Elle sera distribuée de façon militante et vise à apporter une voix combative au débat public local ainsi qu'à informer sur les activités de notre jeune section. Si vous habitez la région, n'hésitez pas à la parcourir sur www.popvaud.ch/journaux, ou en vous abonnant à la page Facebook de la section@popyverdon. ■